Département de la Vendée
Arrondissement de La Roche sur Yon
COMMUNE DE MORTAGNE SUR SEVRE

Envoyé en préfecture le 01/10/2019
Reçu en préfecture le 01/10/2019
Affiché le 03/10/2019
ID : 085-218501518-20190926-DEL19UR088-DE

DEL 19 UR 088

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 26 SEPTEMBRE 2019

Conseillers en exercice : 29 - Conseillers présents : 21 (dossiers 1 à 11) puis 22 (à partir du dossier 12- convention avec le Sydev)
Conseillers votants : 26
Convocation du 20 septembre 2019

L'an deux mille dix-neuf, le vingt-six du mois de septembre, à 20h00, le Conseil Municipal de la commune de Mortagne sur Sèvre s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, en session ordinaire du mois de septembre sous la présidence de Monsieur Alain BROCHOIRE, Maire.

Etaient présents : Alain BROCHOIRE, Dominique RIPAUD, Christine PAGEARD, Evelyne ANNEREAU, Philippe MASSÉ, Laurence ROMPION, Françoise RETAILLEAU, Véronique GIRARDEAU, Arnaud BILLARD, Claude MEL, Henia ERNOUL, Olivier SOURICE, Bénédicte BOSSARD, Dominique COUSSEAU, Sophie JAUD, Amandine BRIAULT, Patrice COIRIER, Joël VOYAU, Véronique ROUGEON, Kévin GIRARDEAU, Martine CATTEAU.
Damien ROY a donné procuration pour le vote des dossiers 1 à 11, et est arrivé pour le dossier 12 – convention avec le SyDEV.
Excusés : Laurent GRIMAULT, Yann POUVREAU qui a donné procuration à Hénia ERNOUL, Sandrine MUNAR qui a donné procuration à Bénédicte BOSSARD, Vincent BÉNÉTEAU, Marina BEAUFRETON qui a donné procuration à Laurence ROMPION, Claude GIRARDEAU, Michel COGE qui a donné procuration à Kévin GIRARDEAU.

Secrétaire de Séance : Dominique COUSSEAU

OBJET : DENOMINATION DE LA VOIE D'ACCES AU HAMEAU ST ALEXANDRE ET NUMEROTATION

Dans le cadre de l'aménagement du Hameau Saint Alexandre il convient de dénommer la voie d'accès aux logements et de réaliser leur numérotation

Après avoir entendu cet exposé, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

sur proposition de la commission cadre de vie réunie le 10 septembre 2019 ;

DECIDE de dénommer la voie d'accès au Hameau Saint Alexandre « allée du Pré Pinaud ».

DECIDE de réaliser la numérotation des logements de la façon suivante :

- pour les « anciennes écuries » : 2 – 4 – 6 – 8 – 10 – 12 - 14
- pour les 7 logements individuels : 1 – 3 – 5 – 7 – 9 – 11 – 13

DONNE à Monsieur Le Maire tout pouvoir afin de poursuivre l'exécution de la présente délibération

Pour extrait conforme
Le Maire
Alain BROCHOIRE
Signé par : Alain Brochoire
Date : 01/10/2019
Qualité : Mortagne sur Sèvre Maire

MAIRIE DE MORTAGNE-SUR-SEVRE (Vendée)